



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le **13 janvier 2026**, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 666-2025 ayant pour titre « *Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 et les modalités de leur perception* ».

Toute personne intéressée par ledit règlement peut le consulter au bureau municipal situé au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre et sur notre site internet sous l'onglet « *Vivre à St-Benoît/Règlement* ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 1er janvier 2026.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 14^e jour du mois de janvier 2026

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 14^e jour du mois de janvier 2026.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et Greffière-Trésorière